



LES RENDEZ-VOUS DE JOUX LA VILLE

Point de **Situation**

Suite aux échanges intervenus hier et aujourd'hui concernant la situation des effectifs au CD de Joux-la-Ville, des précisions importantes ont pu être apportées à l'issue de nouvelles consultations avec les services compétents de l'administration centrale.

Dans un premier temps, la question s'est naturellement concentrée sur la CAP en cours et sur le nombre de postes susceptibles d'être ouverts à la mobilité. Toutefois, après examen plus approfondi par les services de la DAP et de la DISP de Dijon, il apparaît que **la difficulté ne réside pas dans une fermeture ou non de la CAP.**

En effet, une fois la situation apaisée au sein de l'établissement et le mouvement suspendu dans un esprit de responsabilité collective, la direction interrégionale a étudié avec bienveillance la possibilité d'augmenter encore le nombre de postes proposés à Joux-la-Ville. Les vérifications effectuées avec les services compétents ont cependant mis en évidence qu'une telle mesure ne serait pas pertinente.

Compte tenu du jeu des tiroirs entre établissements et du nombre de candidatures susceptibles de rejoindre la structure, ouvrir davantage de postes aurait eu pour effet de déséquilibrer un autre établissement sans garantir leur pourvoi effectif. Dans ce cas de figure, des postes auraient pu être retiré ailleurs pour finalement rester vacants à Joux.

Dans ces conditions, il est apparu plus cohérent de concentrer l'effort RH sur les **sorties d'école à venir**, levier aujourd'hui le plus efficace pour renforcer durablement les effectifs.

La DISP de Dijon s'est engagée à défendre avec détermination les besoins du CD de Joux-la-Ville lors des arbitrages à venir. L'objectif est d'obtenir **le maximum de sorties d'école possibles**, notamment en personnels féminins afin de consolider le fonctionnement du quartier femmes en plus de renforcer les RH de l'établissement.

À ce stade, aucun chiffre précis ne peut être avancé, les fléchages définitifs n'intervenant qu'à l'issue de la CAP, dont le calendrier a été récemment modifié. Néanmoins, l'engagement pris est clair : **Parce que les personnels de Joux la Ville ont su faire preuve de responsabilité, absolument tout sera mis en œuvre pour obtenir un renfort supérieur aux 2 personnels de plus évoquées.** L'engagement pris dépasse les simples déclarations : la volonté affichée est d'obtenir un renfort significatif, supérieur aux revendications initiales.

Il est important de souligner que ces éléments n'ont pu être consolidés qu'après consultation complète des services de l'administration centrale. Les informations communiquées localement l'ont été au regard des données disponibles à cet instant et dans le cadre des compétences de chacun.

S'il y a eu incompréhension, elle ne procède ni d'un manque de volonté ni d'un renoncement, mais d'une évolution des éléments techniques au fur et à mesure des consultations.

Ce que personne ne conteste aujourd'hui, en revanche, c'est la réalité des tensions subies par les personnels de Joux-la-Ville et leur sens des responsabilités. La mobilisation a été ferme, mais elle a été responsable. Elle a permis d'obtenir des engagements concrets et de replacer notre établissement au cœur des priorités RH, elle aura permis de remettre en lumière les besoins réels de l'établissement et de faire reconnaître, à tous les niveaux de l'administration, l'engagement et le sens des responsabilités dont font preuve les agents de Joux-la-Ville.

Dans cet esprit, la DISP de Dijon affirme sa volonté d'être à la hauteur de cet engagement en poursuivant activement les démarches nécessaires afin d'obtenir **le maximum d'effectifs pour la structure dans les prochains arbitrages.**

L'ensemble des acteurs reste attaché à poursuivre ce travail dans un climat d'échanges constructifs, au service du bon fonctionnement de l'établissement et des conditions de travail des personnels.

Prudents nous resterons malgré tout, attentifs à la concrétisation des engagements pris.

